

Sciences Po Strasbourg		
-------------------------------	--	--

École	de l'Université de Strasbourg
-------	-------------------------------

Droit de l'Union européenne

Alexis Vahlas, Professeur

Nombres d'heures de cours : 20h

Crédits ECTS : 2

CHAPITRE INTRODUCTIF. – ATYPICITE JURIDIQUE DE L'UNION

SECTION 1. – REVOLUTION FONCTIONNALISTE

§ 1 – Rupture méthodologique

A. Modernité historique

[α)Manne des théories depuis le XVIIe; β)Panne des réalisations jusqu'en 1952]

B. Originalité géographique

[α)Succès de l'Union européenne; β)Echecs des intégrations extra-européennes]

§ 2 – Incomplétude juridique

A. Succession de traités dynamiques et duo de traités statiques

[α)Traités d'approfondissement, traités d'élargissement & autres traités modificatifs; β)TUE et TFUE]

B. Aboutissement incertain

[α)Ambiguïtés persistantes; β)Improbabilité actuelle d'une fédéralisation]

SECTION 2. – INTEGRATION SUPRANATIONALE

§ 1 – Originalité du trio d'institutions jurislatives

A. Conciliation de légitimités intergouvernementale et parlementaire

[α)Chefs politiques du Conseil européen; β)Ministres du CUE; γ)Représentants des citoyens de l'Union' du PE]

B. Obligation de coopération loyale

[α)Séparation rigide des pouvoirs; β)Devoirs mutuels]

§ 2 – Effectivité des institutions exécutive et judiciaire

A. Rôle de cheville ouvrière pour la CE

[α)Collège de commissaires indépendants; β)Autonomisation du Président et du HRU]

B. Monopole du contentieux au profit de la CJUE

[α)Impartialité et exclusivité des juges; β)Multiplicité des saisines et unilatéralité des recours]

PARTIE I – ATTRIBUTION DES COMPETENCES: LA DISCRETION DU DROIT CONSTITUTIONNEL DE L'UNION

CHAPITRE I. – DEVOLUTION: L'EMPRISE INTERGOUVERNEMENTALE SUR L'ORGANISATION DE L'UNION

SECTION 1. – ROLE ESSENTIEL DES ETATS DANS LE POUVOIR CONSTITUANT

§ 1 – Titulaires étatiques indépassables du pouvoir constituant

A. Auteurs étatiques exclusifs du pouvoir constituant originaire

[α] Les six des traités fondateurs CECA, CEE & CEEA de 1951 et 1957; β] Les douze du TUE de 1992]

B. Co-auteurs étatiques, parlementaires et populaires du pouvoir constituant dérivé

[α] Décisions au sein de l'Union et ratifications nationales; β] Pratique du double référendum en cas de rejet isolé]

§ 2 – Procédures de révision ordinaire et simplifiées (PRO & PRS)

A. PRO de 48.2 à 48.5 TUE

[α] Représentation étatique des négociations aux ratifications; β] Représentation populaire des consultations aux référendums]

B. PRS de 48.6 et 48.7 TUE

[α] PRS de 48.6; β] PRS de 48.7]

SECTION 2. – ROLE MAJEUR DES ETATS DANS LES DECISIONS STRUCTURELLES

§ 1 – Décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'Union

A. Pouvoir régulier de nomination aux hautes fonctions de l'Union

[α] Fonctions dirigeantes dans les 4 institutions directrices; β] Fonctions dirigeantes dans les autres institutions]

B. Pouvoir extraordinaire de protection des cohésions politique et économique de l'Union

[α] Procédure de sanction de l'art.7 TUE; β] Accords intergouvernementaux de stabilisation financière]

§ 2 – Décisions visant au renforcement intégratif de l'Union

A. Activation de clauses 'passerelles'

[α] Passerelles décidées à l'unanimité; β] Passerelles décidées à la majorité qualifiée]

B. Activation de coopérations renforcées ou structurées

[α] Coopération renforcée des art.20 TUE et 329 TFUE; β] Coopération structurée permanente de l'art.46 TUE]

CHAPITRE II. – REVERSIBILITE: LES SOUVERAINETES NATIONALES GARANTIES PAR LA LIBERTE D'APPARTENANCE

SECTION 1. – QUESTION DU MAINTIEN DES SOUVERAINETES DES ETATS MEMBRES

§ 1 – Affirmation de l'Union et contestation dite 'souverainiste'

A. Déclarations officielles

[α) Déclarations de l'Union; β) Déclarations nationales]

B. Oppositions desdits 'souverainistes'

[α) Approche quantitative française vs. approche qualitative québécoise; β) Cadres de la démocratie au sein de l'Union]

§ 2 – Définitions théorique et opérationnelle de la souveraineté

A. Définition théorique du pouvoir souverain

[α) Jean Bodin et l'affirmation du pouvoir royal français; β) Concept de pouvoir absolu]

B. Définition opérationnelle en présence d'une division de l'exercice du pouvoir

[α) Hugo Böhlau et l'affirmation du pouvoir fédéral allemand; β) Concept de 'Kompetenz-kompetenz']

SECTION 2. – DOUBLE CRITERE DES LIBERTES D'ADHESION ET DE RETRAIT

§ 1 – Liberté d'adhésion des Etats européens

A. Adhésion soumise aux conditions de l'Union

[α) Conditions de fond; β) Conditions de procédure]

B. Adhésion soumise à la volonté de l'Etat accédant

[α) Négociations ouvertes; β) Obligation coutumière d'approbation populaire?]

§ 2 – Liberté de retrait des Etats membres

A. Droit de retrait implicite jusqu'en 2009

[α) Droit controversé; β) Droit pratiqué]

B. Droit de retrait explicite depuis 2009

[α) Procédure 50 TUE; β) Précédent du Brexit]

PARTIE II – EXERCICE DES COMPETENCES: LA NORMALISATION DU DROIT MATERIEL DE L'UNION

CHAPITRE I. – PRODUCTION NORMATIVE: LA SIMPLIFICATION DES PROCEDURES DECISIONNELLES

SECTION 1. – ADOPTION DE POLITIQUES DONNANT LIEU A LEGISLATION

§ 1 – Procédure législative ordinaire (PLO)

A. Etapes de la PLO selon 294 TFUE

[α) Alternative d'initiateurs; β) Conciliation des deux colégislateurs]

B. Produits de la PLO selon 288 TFUE

[α) Typologie d'actes, β) Exemple d'un règlement]

§ 2 – Procédures législatives spéciales (PLS)

A.PLS équilibrées

[α)PLS budgétaire; β)PLS avec duo législateur/approbateur]

B.PLS du CUE législateur

[α)Simple consultation du PE; β)Domaines d'application sensibles et persistants]

SECTION 2. – ADOPTION DES POLITIQUES PESC ET PSDC SANS LEGISLATION

§ 1 – Prépondérance des organes intergouvernementaux

A.Trio hiérarchique intergouvernemental

[α)Impulsion du Conseil européen; β)Décisions du CUE; γ)Exécution du COPS]

B.Mode décisionnel unanime

[α)Principe d'unanimité tempéré par l'abstention; β)Exception du VMQ]

§ 2 – Assistance marginale des institutions d'intégration

A.Marginalisation refusée du PE

[α)Compétences officielles de consultation et d'information; β)Compétences revendiquées et exemples d'incompétence avérée]

B.Marginalisation assumée de la CE et de la CJUE

[α)Assistance matérielle de la CE; β)Contrôle limité de la CJUE]

SECTION 3. – CONCLUSION D'ACCORDS INTERNATIONAUX

§ 1 – Accords internationaux de l'Union

A.Accords conclus avec ou sans approbation du PE selon 218.6.a TFUE

[α)Négociation de la CE pour le compte du CUE et sous le contrôle éventuel de la CJUE; β)Approbation ou consultation du PE]

B.Accords conclus avec ou sans les Etats membres

[α)Accords relevant de la compétence exclusive de l'Union; β)Accords mixtes]

§ 2 – Accords d'association

A.Accords fondant la politique européenne de voisinage

[α)Partenariat oriental; β)Union pour la Méditerranée]

B.Autres accords d'association

[α)Accords avec la Turquie, Andorre, Monaco et Saint-Marin; β)Accords avec le Chili et l'Amérique centrale,]

CHAPITRE II. – AUTORITE NORMATIVE: LA PRIMAUTE SUPRALEGISLATIVE DU DROIT COMMUNAUTAIRE

SECTION 1. – IMPORTATION DES NORMES COMMUNAUTAIRES DANS LES ORDRES JURIDIQUES INTERNES

§ 1 – Supériorité des normes communautaires sur les lois nationales

A. Mentions constitutionnelles nationales

[α) Cas français; β) Autres constitutions européennes]

B. Alignement jurisprudentiel en ordre dispersé

[α) Jurisprudence de la CJUE; β) Jurisprudences nationales]

§ 2 – Suprématie des normes constitutionnelles dans l'ordre interne

A. Découvertes de jurisprudence

[α) Contradictions de positions; β) Conflits de juridictions]

B. Logiques de système

[α) Controverses conceptuelles; β) Redécouverte du dualisme]

SECTION 2. – INTERACTIONS NORMATIVES DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

§ 1 – Réception des normes européennes des droits de l'homme en droit communautaire

A. Unilatéralisme spécialisé du juge européen de la CEDH

[α) Autorité de la Cour de Strasbourg en matière de droits de l'homme; β) Autonomisation de l'Union par la CJUE]

B. Parallélisme imparfait de Strasbourg et Luxembourg

[α) Réception matérielle de la jurisprudence de Strasbourg; β) Disjonction des jurisprudences sur le domicile professionnel]

§ 2 – Compétition des organes de protection des droits de l'homme

A. Évaluation non-judiciaire du Comité des droits de l'homme de l'ONU

[α) Expertise du Comité des droits de l'homme à Genève; β) Procédure facultative de plainte individuelle]

B. Divergences sur la liberté de religion entre Luxembourg, Strasbourg et Genève

[α) Turban sikh; β) Voiles islamiques]

OBSERVATIONS CONCLUSIVES. – LA NATURE JURIDIQUE AMBIVALENTE DE L'UNION

§ 1 – Verticalité fonctionnelle d'un système normatif efficace

§ 2 – Horizontalité structurelle d'une association d'États souverains

§ 3 – Ordre juridique sui generis résultant d'une hybridation entre ordre juridique national et ordre juridique international

§ 4 – Identité européenne, autoqualifications populaires et choix du niveau de souveraineté

§ 5 – Conseils pour l'examen

ACRONYMES

CECA/ECSC: Communauté européenne du charbon et de l'acier

CEDH/ECHR: Convention européenne des droits de l'homme

CEE/EEC: Communauté économique européenne

CEEA/EAEC: Communauté européenne de l'énergie atomique (également dite EURATOM)

CE/EC: Commission européenne

CJUE/E CJ: Cour de justice de l'Union européenne

COPS/PSC: Comité politique et de sécurité

CUE/CEU: Conseil de l'Union européenne

HRU: Haut-Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (également HR/VP)

PE/EP: Parlement européen

PESC/CFSP: Politique étrangère et de sécurité commune

PSDC/CSDP: Politique de sécurité et de défense commune

TFUE/TFEU: Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

TUE/TEU: Traité sur l'Union européenne

VMQ/QMV: Vote à la majorité qualifiée